



# #4.

## Montée en compétences des collaborateurs des organismes de formation du BTP



Le CCCA-BTP propose aux organismes de formation du BTP des parcours de montée en compétences pour leurs collaborateurs, afin de répondre aux enjeux du développement du numérique éducatif dans la formation des apprentis et à la nécessité de mettre en place de nouveaux processus de développement commercial dans un environnement de la formation professionnelle désormais très concurrentiel.



### Des parcours de montée en compétences

- ◆ Mieux s'approprier les outils du numérique éducatif dans ses pratiques pédagogiques.
- ◆ Concevoir et déployer des parcours de formation individualisés et multimodaux (méthodes et processus).
- ◆ Agir pour une meilleure maîtrise des ruptures.
- ◆ Développer et promouvoir les prépa apprentissage.
- ◆ Impulser et organiser son activité commerciale pour être plus performant : mieux identifier les jeunes en quête d'orientation professionnelle, prospecter de nouvelles entreprises formatrices et les fidéliser.
- ◆ Améliorer sa présence sur les réseaux sociaux dans un objectif de conquête commerciale et de développement de sa notoriété.

Classes virtuelles, webinaires de formation, ateliers d'échanges de pratiques, quiz formatifs, vidéos pédagogiques, modules de « rapid learning », ou encore conférences en ligne, accessibles à tout moment, composent le dispositif des différents parcours de montée en compétences proposés.

# #4.

## Montée en compétences des collaborateurs des organismes de formation du BTP



Les parcours de montée en compétences proposés par le CCCA-BTP sont animés par des experts du CCCA-BTP ou des opérateurs référencés.

### Les collaborateurs concernés

- ◆ Les collaborateurs des centres de formation, notamment les formateurs.
- ◆ Les collaborateurs des organismes de formation et des centres de formation intervenant dans la commercialisation de l'offre de formation et de services des centres de formation.

### Le calendrier

- ◆ Promotion et conseil sur la prépa apprentissage (semaine du 16 novembre 2020).
- ◆ Donner de la visibilité et travailler sur la notoriété des CFA avec les réseaux sociaux (semaine du 23 novembre).
- ◆ Comment prévenir les ruptures (semaine du 14 décembre 2020).
- ◆ Management et digital : mythes et réalités (semaine du 14 décembre 2020)
- ◆ Comment traiter les ruptures (semaine du 4 janvier 2021).
- ◆ Réussir la multimodalité (semaine du 4 janvier 2021)



**Contactez-nous**  
devrh.pro@ccca-btp.fr

## Les avantages +



Vos collaborateurs bénéficient d'un dispositif accessible à distance et gratuit, avec l'intervention d'experts.



Vos collaborateurs suivent des parcours adaptés à leurs besoins de développement préalablement identifiés.



Vos collaborateurs profitent d'interactions avec les autres participants, grâce à un échange de bonnes pratiques mutualisées.



Vous disposez des compétences internes pour contribuer au maintien des effectifs en formation au sein de votre organisme de formation et de vos ressources financières.